

Laboratoire Recherche-Intervention-Formation-Travail

Université de Genève

Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Éducation

Section des Sciences de l'Éducation

Secteur de la Formation des Adultes



- Règlement interne -

Sommaire

I. STRUCTURE ET OBJECTIFS	3
1. Objectifs du RIFT.....	3
2. Participation au RIFT.....	3
a) en tant que membre ordinaire :.....	3
b) en tant que membre associé :.....	3
3. Assemblée	3
3.1. L'assemblée générale	3
3.2. Mode de régulation.....	4
4. Collaborations externes.....	4
4.1. Les réseaux RIFT	4
4.2. Les conventions ou partenariats RIFT	4
5. Les organes de gestion du RIFT	5
5.1. Comité de direction RIFT	5
5.2. Bureau RIFT	5
5.3. Assemblée générale du RIFT	5
6. Le compte RIFT	5
7. La dénomination RIFT.....	5
II. LES ACTIVITES	6
ACTIVITES INTERNES.....	6
1. Rencontres de travail.....	6
2. Matinées ou soirées scientifiques	6
ACTIVITES EXTERNES	6
4. Conférences publiques	6
5. Journées d'étude	6
6. Interventions	7
7. Recherche.....	7
8. Publications	7
9. Site web : www.unige.ch/fapse/rift	8

I. STRUCTURE ET OBJECTIFS

1. Objectifs du RIFT

Le RIFT a trois objectifs :

- Favoriser l'élaboration et la réalisation d'interventions et de recherches collectives par les membres et les unités qui le constituent.
- Collaborer avec des Laboratoires ou des équipes de recherche suisses ou étrangères travaillant sur les mêmes champs.
- Organiser des activités à caractère scientifique portant sur la formation des adultes.

2. Participation au RIFT

Au RIFT participe :

a) en tant que membre ordinaire :

- Toute personne singulière appartenant au Secteur académique « Formation des adultes » et qui ne fait pas la demande expresse du contraire.
- Toute équipe de recherche rattachée au Secteur académique et qui ne fait pas la demande expresse du contraire.

Les membres ordinaires ont droit de vote sur les questions soumises à l'approbation des membres du laboratoire.

b) en tant que membre associé :

- Toute personne effectuant un Doctorat sous la direction du responsable de l'une des équipes de recherches du Secteur Académique Formation des Adultes.
- Toute personne ou équipe de recherche de la Section des sciences de l'éducation de l'Université de Genève, d'autres Facultés de cette même Université, ou ancien membre associé d'une équipe de recherche qui en fait la demande et développe une activité de recherche en lien avec la formation des adultes et avec les objectifs déclarés du RIFT.
- Toute personne ayant travaillé pour une équipe de recherche du Secteur Académique Formation des Adultes, pour autant qu'elle en fasse la demande.
- Toute personne considérée comme membre associée du Secteur Académique Formation des Adultes

Les membres associés n'ont pas le droit de vote sur les questions soumises à l'approbation des membres du laboratoire.

3. Assemblée

Le laboratoire connaît une assemblée générale, annuelle.

3.1. L'assemblée générale du laboratoire réunit *tous* les membres – ordinaires et associés. Elle a lieu une fois par année, à Genève, au mois de mars/avril. La date exacte est fixée en automne de chaque année et est annoncée trois mois à l'avance.

L'assemblée générale sert de lieu de :

- rapport d'activité du laboratoire, occasion de la formulation d'un bilan et des perspectives du laboratoire ;
- consultation des membres sur le fonctionnement du laboratoire ;
- élection des comités RIFT (le bureau, le comité de direction) ;
- acceptation de nouveaux membres, acceptation de nouvelles collaborations ;
- approbation des comptes, état des lieux administratif.

Cette assemblée sert aussi d'état des lieux scientifique et peut être l'occasion d'une ou plusieurs conférences donnée(s) par des invités.

3.2. Mode de régulation. Des consultations intermédiaires et des régulations peuvent intervenir. Seuls les membres ordinaires peuvent y participer.

Au cours de l'année universitaire, des questions peuvent être soumises par le bureau au laboratoire selon trois modes différents :

- dans les réunions mensuelles du Secteur académique « Formation des adultes ». Un point à l'ordre du jour de ces réunions peut être consacré, sur demande auprès des coordinateurs du secteur, au traitement d'une question tenant du laboratoire.
- dans les matinées ou soirées scientifiques du RIFT. Un point à l'ordre du jour de ces rencontres peut être consacré, sur demande auprès du bureau RIFT, responsable de l'organisation de ces journées, au traitement d'une question tenant du laboratoire.
- par consultation électronique : la liste e-mail du Secteur académique « Formation des adultes » peut être utilisée pour la consultation des membres ordinaires du laboratoire.

4. Collaborations externes

Le RIFT connaît deux types de collaborations : les réseaux et les conventions (ou partenariats).

Ces collaborations sont initiées a) par les membres du RIFT ou le bureau ; b) par les chercheurs et laboratoires externes qui en font la demande. Cette demande est traitée par le bureau qui donne un avis circonstancié.

4.1. Les réseaux RIFT sont des accords de **collaboration sur le long terme** que le RIFT établit avec des organismes suisses et internationaux tels que : laboratoires universitaires, institutions de formation (universitaires et non-universitaires), centres de recherche, et autres institutions pour le pilotage d'**opérations multiples** (recherches communes, journées d'étude, ateliers, colloques, interventions).

4.2. Les conventions ou partenariats RIFT sont des accords de collaboration que le RIFT établit avec des organismes suisses et internationaux tels que : laboratoires universitaires, institutions de formation (universitaires et non-universitaires), centres de recherche, et autres institutions en vue du pilotage d'une **opération unique** et d'une **durée déterminée**.

Les buts des accords est de permettre l'échange et le partage de l'expérience.

5. Les organes de gestion du RIFT

Les organes de gestion du RIFT sont composés de :

5.1. Comité de direction RIFT, composé de trois membres, parmi lesquels au moins un professeur et la secrétaire RIFT, tous membres du bureau. Le comité assure le suivi des dossiers courants, l'animation des séances du bureau, la coordination de tous les dossiers du bureau.

Le comité est élu par l'assemblée générale du RIFT.

5.2. Bureau RIFT, composé de six membres au minimum et de neuf au maximum, tous membres ordinaires du RIFT : au moins un professeur, la secrétaire RIFT, quatre autres membres. Le bureau est élu sur une base bi-annuelle par l'assemblée générale du RIFT (renouvelable deux fois) et assume une fonction de gestion des ressources et de pilotage de l'organisation des événements.

Le bureau rend chaque année un rapport d'activité à l'assemblée générale du RIFT. Il est aussi l'instance qui constitue les réseaux et partenariats RIFT.

5.3. Assemblée générale du RIFT, qui a pouvoir de : accepter de nouveaux membres ; accepter de nouvelles collaborations ; prendre des décisions sur les orientations scientifiques à privilégier dans ses activités. (Se référer au point 3.1. ci-dessus).

Les membres intéressés à participer aux organes de gestion du RIFT annoncent leur candidature au comité de direction, qui se charge de soumettre la question au vote à l'occasion de l'assemblée générale. Le comité se charge de lancer un appel à candidature préalablement.

6. Le compte RIFT

Le RIFT dispose d'un compte d'exploitation. C'est le professeur (ou l'un des deux professeurs) du comité de direction qui détient la signature du compte. La gestion est assurée par la secrétaire RIFT.

Toutes les opérations financières du RIFT sont soumises au comité de direction.

Les sommes touchées par un membre ou une équipe du laboratoire, suite à des interventions personnelles ou autre activité rémunérée *en lien avec les activités du laboratoire et sous le label du laboratoire (label=dénomination & logo)*, sont versées sur le compte de la personne ou de l'équipe en cause. La personne ou l'équipe est tenue de verser sur le compte RIFT 10% des gains issus de son activité sous le label RIFT. Les 10% sont prélevés pour le fonctionnement collectif du RIFT.

7. La dénomination RIFT

Seuls les membres du RIFT ont la possibilité d'utiliser la dénomination et le logo RIFT. Ils doivent informer le bureau des conditions d'utilisation et de toute intervention au nom du RIFT.

II. LES ACTIVITES

Le bureau décide des activités RIFT à *privilégier* pendant chaque année académique.

ACTIVITES INTERNES

1. Rencontres de travail

Le principe de ces rencontres est d'inviter des chercheurs, des intervenants, des professionnels, pour des séances de travail avec les membres du RIFT, dans un espace informel et sur une durée confortable (une matinée entière).

Ces rencontres sont internes (elles ne sont pas ouvertes au public) ; y participent les membres ordinaires du RIFT. Les membres associés et correspondants, ainsi que les étudiants avancés, peuvent participer en fonction de l'intérêt des thématiques pour leurs propres recherches.

Les rencontres peuvent être enregistrées sur support vidéo/audio et archivées pour une utilisation interne, par les membres du laboratoire, ou externe, sur demande.

Les rencontres de travail peuvent être organisées conjointement avec des conférences publiques. Leur périodicité est établie au début de chaque année académique par le bureau RIFT.

2. Matinées ou soirées scientifiques

Les matinées ou soirées scientifiques répondent à des objectifs d'information scientifique, de partage et de recherche, de convergence entre les membres du RIFT.

Plusieurs matinées ou soirées scientifiques sont organisées par année académique.

ACTIVITES EXTERNES

1. Conférences publiques

Les conférences RIFT proposent à la communauté universitaire et non universitaire des communications sur des thèmes en lien avec sa mission de recherche et intervention. Les conférences peuvent être ponctuelles ou s'inscrire dans le cadre d'une série thématique, organisée tout au long de l'année académique.

Les conférences peuvent être enregistrées sur support vidéo/audio et archivées pour une utilisation interne par les membres du laboratoire, ou externe, sur demande.

2. Journées d'étude

Les finalités des journées d'étude sont :

- d'aborder des thèmes d'actualité dans le domaine de la formation des adultes ;
- de proposer aux professionnels de la formation des adultes une information, des connaissances et une réflexion sur le thème choisi ;
- de fournir des illustrations, dispositifs, procédures pratiques susceptibles d'intéresser les praticiens de la formation ;
- d'afficher l'existence du RIFT comme structure active de recherche et d'intervention.

Elles peuvent être l'occasion d'enregistrements vidéos diffusés à échelle restreinte à partir d'une mise en forme minimale, permettant notamment de documenter les formations.

Elles peuvent faire l'objet de partenariats avec des organismes externes ou des membres des réseaux du RIFT, tant en ce qui concerne la conception que la réalisation. Le RIFT décide au cas par cas des opportunités de partenariat en fonction des thèmes choisis par lui (ses membres), ou proposés de l'extérieur, en fonction de la convergence de ses intérêts avec ceux de ses partenaires potentiels.

La périodicité est de deux journées d'étude par année.

3. Interventions

3.1. Modalités d'intervention.

Le RIFT propose des interventions en réponse à des demandes qui lui sont adressées par les acteurs du milieu professionnel ou de tout autre milieu intéressé aux questions de formation des adultes. Ces interventions ont pour finalité de contribuer au développement des adultes aux plans professionnel et/ou personnel, ainsi qu'au développement des institutions. Elles concernent de près ou de loin la question du travail, comme objectif (améliorer le travail), comme moyen (intervenir sur la base d'une analyse du travail), ou plus largement comme mode d'entrée (prendre en charge des demandes liées au travail pour identifier les problèmes et des solutions d'aide).

Les interventions sont menées dans l'esprit d'un service à la cité et du partage du savoir.

Ces interventions se font avec l'aval du bureau du RIFT. En cas de demande, le bureau évalue la compétence des membres du RIFT à y répondre, et la pertinence de cette demande selon des critères explicites, puis la transmet avec avis aux membres.

Les membres du laboratoire peuvent intervenir selon des statuts différents :

- à titre de *membre du laboratoire*, auquel cas l'intervention est annoncée auprès du bureau RIFT ;
- à titre *personnel*, auquel cas la dénomination et le logo du laboratoire ne peuvent pas être utilisés.

4. Recherche

La recherche dans le RIFT s'articule à ses autres pôles constitutifs, l'intervention, la formation, le travail. Le RIFT développe et promeut les recherches portant sur ces pôles. Ceci s'opère par divers moyens :

- relais et réponses à des appels d'offre, ainsi que toute autre opportunité de mettre en synergie les membres et les équipes constitutives du RIFT ;
- partenariat avec d'autres organismes intéressés aux mêmes problématiques : l'accueil de chercheurs extérieurs, d'universitaires en périodes sabbatiques, de post-doc, de professeurs en visite.

5. Publications

Le laboratoire organise et soutient des publications collectives (numéros thématiques, actes de colloques, livres), pour la diffusion et exposition des travaux des membres du RIFT.

L'organe de publication du laboratoire est le « *Bulletin d'information Recherche-Intervention-Formation-Travail* », publication semestrielle, distribuée gratuitement en format électronique. Il est destiné en premier lieu aux professionnels de la formation, et deuxièmement (mais non accessoirement) aux universitaires, ainsi qu'au public demandeur de formation.

Par sa périodicité il constitue un point de contact important avec les acteurs de la formation et vise à faciliter l'établissement d'un partenariat « local » (c'est-à-dire romand : organisations publiques et privées associées).

Il comprend :

- Des informations sur les activités du laboratoire : ateliers, conférences, journées d'études, cours, programmes de formation sous sa responsabilité, interventions du RIFT en cours/prévues/terminées.
- Des textes d'humeur et de rumeur de chercheurs et de professionnels en lien avec la recherche, l'intervention, la formation et le travail.
- Des annonces ou compte-rendus de publications en lien avec la formation d'adultes, des annonces d'événements organisés par d'autres laboratoires, universités, organismes de formation.

Un comité de rédaction (composé d'au moins trois membres) est élu pour une période de deux ans parmi les membres ordinaires du laboratoire.

6. Site web : www.unige.ch/fapse/rift

Le site web du laboratoire remplit plusieurs fonctions :

- Source – il constitue un portail privilégié de communication du laboratoire avec la cité.
- Ressource – il rassemble :
 - des liens vers des sites web d'autres laboratoires, organismes en lien avec la formation des adultes ;
 - publications *online* des membres du laboratoire ainsi que des chercheurs intégrés dans ses réseaux ;
 - annonces d'événements scientifiques (conférences, colloques, ateliers).
- Vitrine :
 - présentation du laboratoire, de sa mission, de ses expertises et expériences;
 - présentation des équipes et des chercheurs qui constituent le RIFT.